



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Programme de l'OFSP relatif au comportement de la population face au rayonnement ultraviolet du soleil

Table des matières

1	Contexte	3
1.1	Bases légales	3
1.2	Contexte stratégique	3
2	Objectifs du programme UV	4
3	Axes	4
4	Parties prenantes	5
5	Aperçu du programme UV	6
6	Évaluation	8

1 Contexte

L'exposition au soleil est vitale, car le rayonnement ultraviolet (UV) joue un rôle central dans la synthèse de vitamine D par l'organisme. Les sorties et l'activité physique en plein air ont donc un effet positif sur notre santé. Toutefois, de nombreuses personnes s'exposent trop aux UV, certaines volontairement (bains de soleil, solarium), d'autres involontairement au quotidien, ce qui est néfaste pour la peau et les yeux. Les rayons UV peuvent provoquer à court terme une inflammation oculaire, et à long terme une cataracte, voire une cécité. En 2009, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le rayonnement UV du soleil et celui produit artificiellement dans les solariums comme « cancérigène pour l'homme » (groupe 1). Depuis le début des années 1970, le nombre de cancers de la peau est en hausse au niveau mondial.

La Suisse présente l'un des taux de cancer de la peau les plus élevés au monde. Avec une moyenne de près de 2850 nouveaux cas par an entre 2013 et 2017, le mélanome de la peau est le quatrième type de cancer le plus répandu en Suisse. Le risque d'en développer un au cours de la vie est de 3,1 % pour les hommes et de 2,5 % pour les femmes. Ces trente dernières années, le taux de nouveaux cas a augmenté constamment chez les deux sexes. Cette tendance a toutefois ralenti dans la dernière décennie, de manière un peu plus nette chez les femmes. Le taux de survie s'est par ailleurs amélioré. Par rapport à 1988, la mortalité a diminué de 15 % chez les hommes et de 28 % chez les femmes (« Le cancer en Suisse, rapport 2021 »).

L'incidence des cancers de la peau étant toujours élevée, il reste essentiel de fournir à la population une information complète et fondée scientifiquement. Afin d'inverser la tendance concernant le taux de nouveaux cas, les conditions-cadres permettant une bonne protection contre les UV doivent être encore améliorées. Au travers du présent programme UV, l'OFSP entend contribuer à renforcer cette protection.

1.1 Bases légales

La loi fédérale du 16 juin 2017¹ sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) et son ordonnance du 27 février 2019² (O-LRNIS) confient à l'OFSP la tâche d'informer le public des effets et risques sanitaires liés à l'exposition au rayonnement non ionisant (art. 6 LRNIS). Cette mission comprend aussi l'information sur le rayonnement UV.

1.2 Contexte stratégique

L'OFSP participe à la mise en œuvre de diverses stratégies touchant au rayonnement UV. Est concernée, d'une part, la stratégie Santé2030 du Conseil fédéral et notamment les axes « Réduction des risques sanitaires liés à l'environnement » ainsi que « Promotion de la santé chez les enfants et les adolescents ». Il s'agit d'une base importante pour prendre des mesures visant à mieux informer la population sur le rayonnement ultraviolet du soleil et à créer des conditions permettant à la population de mieux se protéger contre le rayonnement UV. La mise en œuvre de l'axe « Réduction des risques sanitaires liés à l'environnement » est concrétisée par l'OFSP et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans une feuille de route, qui mentionne explicitement le présent programme. D'autre part, dans le cadre du National Centre for Climate Services (NCCS), l'OFSP participe avec d'autres offices fédéraux à l'élaboration de connaissances et de mesures de prévention pour protéger la population suisse des répercussions sanitaires du changement climatique.

1 RS 814.71

2 RS 814.711

2 Objectifs du programme UV

Les objectifs généraux du programme UV sont les suivants :

- La population suisse est sensibilisée aux risques sanitaires liés au rayonnement UV, et les groupes à risque peuvent adapter d'eux-mêmes leur comportement et se protéger de manière adéquate.
- Les atteintes à la santé dues au rayonnement UV sont à l'avenir bien moins fréquentes.

Afin de réduire l'exposition aux UV et d'améliorer la qualité de vie de la population, l'OFSP cherche en priorité à mettre en œuvre des mesures de prévention touchant au comportement. Ces mesures visent à aménager le cadre de vie et de travail de manière à permettre une protection contre une exposition excessive aux UV due à des conditions extérieures. Les objectifs suivants sont poursuivis :

- Sensibiliser à l'utilisation de lunettes de soleil et de produits textiles appropriés
- Faire prendre conscience de l'importance de créer des espaces ombragés efficaces pour se protéger
- Promouvoir un mode de vie qui modère l'exposition aux UV

3 Axes

Trois axes principaux ont été définis pour mettre en œuvre ces objectifs :

- **Axe 1 – Acquisition des connaissances de base, mise en réseau et échange des connaissances :**
l'OFSP suit l'état de la recherche et collabore activement avec des organisations nationales et internationales.
- **Axe 2 – Création de conditions-cadres :**
l'OFSP définit, en collaboration avec d'autres institutions, autorités fédérales et organismes, les conditions-cadres visant une meilleure protection de la population.
- **Axe 3 – Information du public :**
l'OFSP informe de manière complète sur la protection solaire.

Le programme UV de l'OFSP s'adresse au public et vise, en collaboration avec d'autres institutions et en complément de leur travail, à toucher tous les groupes cibles afin d'encourager un comportement optimal face au rayonnement du soleil.

4 Parties prenantes

L'OFSP recherchera une collaboration avec les partenaires suivants (liste non exhaustive) pour la mise en œuvre du programme :

Autorités : Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral du sport (OFSP), Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), Office fédéral de la statistique (OFS), Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse), Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA)

Associations, fondations et société de discipline

médicale : Fédération suisse des opticiens (FSO), Association d'optométrie et d'optique (Optiquesuisse), Association faîtière des organisations familiales en Suisse (Pro Familia), Fondation suisse de l'obésité (FOSO), Société suisse pour l'optique et l'optométrie (SSOO), Société suisse des entrepreneurs (SSE), Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), Association suisse des consultations parents-enfants (AS-CPE), Société suisse de dermatologie et vénéréologie (SSDV), Association suisse de normalisation (SNV), Association suisse de l'optique (ASO), Société suisse du psoriasis et du vitiligo (SSPV)

ONG : Promotion Santé Suisse (PS CH), Ligue suisse contre le cancer (LSC)

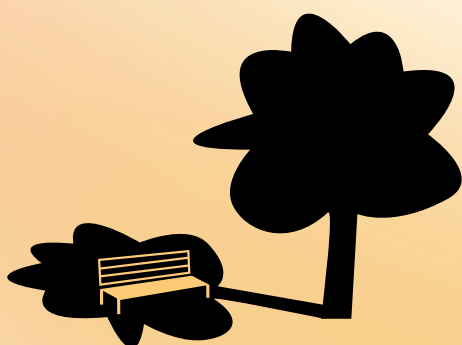
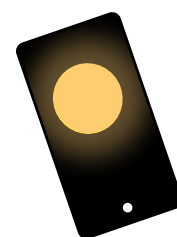
Instituts : Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Institut national pour l'épidémiologie et l'enregistrement du cancer (NICER), Institut tropical et de santé publique suisse (Swiss TPH), TESTEX AG (institut suisse de contrôle des produits textiles)

Institutions internationales : European Society of Skin Cancer Prevention (Euroskin), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM)

5 Aperçu du programme UV

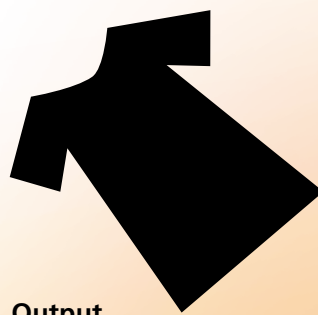
1 L'OFSP suit l'état de la recherche et collabore activement avec des organisations nationales et internationales.

Mesures	Mise en œuvre	Output
Implémenter l'application SunSmart	<ul style="list-style-type: none">→ Soutenir l'implémentation de l'application SunSmart Global UV-App→ Étudier la possibilité d'introduire une version suisse de l'application SunSmart et, le cas échéant, l'implémenter	Utilisation de l'application
Développer les compétences professionnelles et se procurer les connaissances de base	<ul style="list-style-type: none">→ Acquérir des compétences professionnelles en étudiant la littérature spécialisée pertinente→ Se procurer des connaissances de base sur divers thèmes	Service de conseil spécialisé
Promouvoir la mise en réseau et l'échange des connaissances	<ul style="list-style-type: none">→ Entretenir des contacts avec d'autres institutions nationales et internationales ainsi qu'avec les offices fédéraux→ Organiser tous les deux ans un congrès destiné aux experts→ Si nécessaire, collaborer dans le cadre du NCCS	Réseautage Congrès
Évaluer l'efficacité de la stratégie	<ul style="list-style-type: none">→ Vérifier l'efficacité de la stratégie dans le cadre de l'évaluation 2026/2027 concernant la LRNIS	Révision de la stratégie



2 L'OFSP définit, en collaboration avec d'autres institutions, autorités fédérales et organismes, les conditions-cadres pour une meilleure protection de la population.

Mesures	Mise en œuvre	Output
Encourager l'utilisation de lunettes de soleil appropriées	<ul style="list-style-type: none"> → Dresser un inventaire du marché des lunettes de soleil et vérifier la conformité de celles disponibles sur le marché suisse avec les normes existantes → Entretenir l'échange d'informations avec les associations concernées 	Information de la population sur les lunettes de soleil portant le marquage CE et protégeant à 100 % contre les UV
Promouvoir l'utilisation de textiles et de matériaux pour l'ombrage testés selon la norme UV Standard	<ul style="list-style-type: none"> → Dresser un aperçu du marché des textiles anti-UV, vérifier les bases légales existantes et, le cas échéant, fixer des exigences minimales pour les textiles en matière d'UV → Mettre à disposition des informations sur les labels existants / fournir des liens vers des sources d'information à ce sujet 	Information sur les textiles avec protection anti-UV
Favoriser l'accès à des espaces ombragés	<ul style="list-style-type: none"> → Collecter des informations sur le thème ombre /UV/ chaleur et les mettre à la disposition des offices fédéraux concernés → Intensifier la collaboration avec les organismes de normalisation et les associations concernés afin d'élaborer / de réviser les directives relatives aux espaces ombragés → Introduire une collaboration avec les offices fédéraux et les organismes industriels concernés afin de sensibiliser les architectes, les urbanistes et les designers à l'importance des espaces ombragés 	Produire du matériel d'information, pratiquer le réseautage



3 L'OFSP informe de manière complète sur la protection solaire.

Mesure	Mise en œuvre	Output
Communiquer des messages détaillés et pratiques concernant la protection solaire	→ Remanier les messages à la population concernant les moyens de se protéger au mieux des UV et informer chaque groupe cible de manière spécifique	Diffuser des messages sur la protection solaire

6 Évaluation

L'efficacité du présent programme sera évaluée en 2026/2027 dans le cadre de l'évaluation de la LRNIS, et une décision concernant la suite des démarches suivra. Des axes et mesures supplémentaires seront définis le cas échéant.

imprimer

Éditeur

Office fédéral de la santé publique OFSP
Division Radioprotection

Contact

Office fédéral de la santé publique OFSP
Schwarzenburgstrasse 157
CH-3003 Berne
str@bag.admin.ch
Soleil et rayonnement UV (admin.ch)

Date de publication

Mars 2023